



## **EVALUATION DE LA CSI/TUAC CONCERNANT LE RESULTAT DU SOMMET DU G20 DE LONDRES**

**LE 2 AVRIL 2009**

### **Aperçu général**

1. Par rapport au sommet du G20 de novembre 2008 et aux versions précédentes de la déclaration finale du G20, les questions de l'emploi et les questions sociales sont davantage présentes dans la déclaration finale<sup>1</sup> du sommet du G20 de Londres. Invitée à évaluer les actions prises par le G20 concernant l'emploi, l'Organisation internationale du travail (OIT) participera au suivi du sommet. Le sommet a également été l'occasion d'une nouvelle discussion concernant une « charte », proposée par la Chancelière allemande Angela Merkel et d'autres, pour atteindre un nouveau consensus mondial sur les valeurs fondamentales et les principes d'une gouvernance économique durable. Il a été convenu que 1,1 billion de dollars de fonds majoritairement nouveaux seraient débloqués pour les principaux mécanismes de prêt, y compris des Droits de tirage spéciaux – la majorité allant au FMI. Toutefois, aucune somme nouvelle n'a été débloquée pour de nouveaux programmes de relance à l'échelle mondiale. Un contrat à terme a été atteint pour renforcer la régulation financière internationale, y compris les fonds spéculatifs « d'importance systémique ». Toutefois, cette régulation sera confiée à un Forum pour la stabilité financière étendu – rebaptisé « Bureau », lui-même composé de directeurs de banques centrales. Cela reste très éloigné des propositions des syndicats pour des autorités de régulation supranationales ou l'« Organisation mondiale de la finance » proposée par le Président français. Un accord a été atteint en vue de prendre des mesures contre les paradis fiscaux « non-coopératifs » tels qu'identifiés par l'OCDE, le cas échéant au moyen de sanctions. Les dirigeants ont convenu de se retrouver avant la fin de l'année 2009 « pour étudier les progrès concernant nos engagements », d'où le renforcement du principe de coopération et d'action multilatérale sur les questions économiques mondiales. Ce sommet pourrait se tenir en septembre, à New York, dans le contexte de la réunion de l'Assemblée générale des Nations Unies.

### **La question de l'emploi et les questions sociales**

2. À la veille du sommet, l'OCDE a publié ses dernières prévisions intermédiaires concernant l'économie mondiale. Les prévisions sont effroyables : l'économie mondiale devrait reculer de 2,7 pour cent et ce chiffre atteint 4,3 pour cent pour les pays de l'OCDE. De ce fait, le chômage devrait doubler au cours de l'année dans certaines économies majeures.

---

<sup>1</sup> <http://www.londonsummit.gov.uk/resources/en/PDF/final-communique>

Dans ce contexte, les syndicats ont mené un travail de défense des questions de l'emploi partout dans le monde, incluant des réunions avec les dirigeants du G20 à Londres même, quelques jours avant le sommet. Les effets sont là. La déclaration finale souligne l'ampleur de la crise à laquelle fait face l'économie mondiale et demande une solution mondiale (point 2). Elle souligne l'importance « des besoins et des emplois des familles en situation difficile » (point 3) et la nécessité de « restaurer la confiance, la croissance et l'emploi » (point 4, premier tiret) tandis que sa première grande section est intitulée « Restaurer la croissance et l'emploi » et qu'elle fait référence plus loin (point 6) au maintien et à la création d'emplois comme objectif central de l'expansion budgétaire. Un paragraphe important (point 26) traite de l'emploi dans le détail : création d'opportunités d'emploi pour les personnes touchées par la crise, incluant des mesures d'aide au revenu ; construction d'un « marché du travail loyal et respectueux de la famille pour les hommes et les femmes » ; accueil favorable des rapports de la Conférence sur l'emploi du G20 de Londres, organisée le 24 mars 2009, et du Sommet social de Rome (29-30 mars 2009) et des principes fondamentaux qui y sont proposés ; soutien de l'emploi par la stimulation de la croissance et l'investissement dans l'éducation et la formation et par des politiques du marché du travail actives, axées sur les plus vulnérables ; appel à l'OIT et à d'autres organisations compétentes afin d'évaluer les actions prises et celles requises pour l'avenir. Les références à l'OCDE contenues dans les versions précédentes ont été supprimées, apparemment à la demande de la Chine et de certains autres pays n'appartenant pas à l'OCDE.

3. Le Sommet n'a pas accepté de prendre des mesures de relance budgétaire supplémentaires – il a accepté de « prendre toutes les mesures nécessaires » pour restaurer la croissance et a fait appel au FMI pour évaluer les actions menées. Toutefois, trois points sont significatifs: premièrement, la référence au rapport du Sommet social de Rome des Ministres du travail du G8 signifie que les conclusions généralement positives de ce sommet sont également acceptées, y compris la référence aux discussions de la Conférence internationale du travail de 2009 relatives à des propositions pour un pacte mondial pour l'emploi<sup>2</sup>. Deuxièmement, l'OIT a reçu un mandat explicite : « travailler avec d'autres organisations compétentes » à la fois pour évaluer l'efficacité des politiques des gouvernements proposées aujourd'hui et pour faire des recommandations concernant d'autres actions futures des gouvernements. Troisièmement, la référence au sommet pour l'emploi de Londres donne une base au G20 pour mettre en place une mesure de suivi consistant dans une coopération structurée nouvelle, en particulier par la constitution éventuelle d'un groupe de travail du G20 sur l'impact de la crise sur l'emploi. Global Unions continuera à exercer des pressions permanentes sur ces sujets.

4. Les questions sociales et la question de l'emploi sont également soulignées dans la référence à la nécessité d'adopter « un nouveau consensus global sur les valeurs et les principes fondamentaux qui favoriseront une gouvernance économique durable » (point 21). Les dirigeants du G20 déclarent soutenir toute « discussion sur une charte pour une gouvernance économique durable en vue de discussions ultérieures lors de notre prochaine réunion », indiquant également « Nous prenons note du travail commencé à cet égard dans d'autres forums et nous espérons pouvoir approfondir les discussions sur cette charte pour une gouvernance économique durable. » L'importance de cette référence repose sur le fait que l'OCDE prépare actuellement un recueil (la version la plus récente date de fin mars 2009) réunissant les principales normes économiques et sociales internationales, y compris les normes de travail de l'OIT, avec des instruments similaires émanant du FMI, de la Banque

<sup>2</sup> [http://www.tuac.org/en/public/e-docs/00/00/04/80/document\\_doc.phtml](http://www.tuac.org/en/public/e-docs/00/00/04/80/document_doc.phtml)

mondiale, de l'OMC et de l'OCDE. Les normes de travail donnent une base identique aux principaux instruments ratifiés au niveau international couvrant les échanges, la finance, le développement et l'investissement. La déclaration finale du G20 est une avancée pour l'initiative « Merkel-Tremonti » (reflétant le parrainage de la Chancelière allemande et du Ministre des finances italien) pour une « charte juridique » mondiale visant à combiner les principales normes de ces cinq institutions. Les prochaines actions menées par le G20 seront fondamentales dans ce processus.

### **Contrôle financier et régulation**

5. La déclaration finale du G20 et son annexe, « Déclaration relative au renforcement du système financier »<sup>3</sup> montrent un net progrès par rapport au plan d'action convenu à Washington en novembre 2008. En marge du sommet du G20, des rapports de groupes de travail du G20 ont été publiés<sup>4</sup>, de même que toute une série de recommandations établies par le Forum pour la stabilité financière (FSF)<sup>5</sup>. De nombreuses mesures convenues à Washington ont été approfondies et, dans la plupart des cas, l'accent a été mis davantage sur la restauration du contrôle et de la régulation par les gouvernements que sur les marchés et l'autorégulation. En particulier, le G20 a conclu un accord capital concernant les paradis fiscaux, déclarant que « l'ère du secret bancaire est terminée » (point 15). Pourtant, en se contentant des paramètres fixés par la discussion de Washington, le G20 continue à ne pas tenir compte des questions d'une régulation centrale, telles que la protection des consommateurs concernant les crédits à la consommation. De plus, le G20 ne dit quasiment rien du plan et des aspects de partage des risques du sauvetage du secteur financier qui, actuellement, représente plus d'un quart du PIB du G20.

#### *Engagement vers une re-régulation*

6. La déclaration finale du G20 insiste une nouvelle fois sur la nécessité d'une régulation. Bien que la déclaration de Washington de novembre condamne « les décideurs, les régulateurs et les superviseurs » pour ne pas avoir « correctement évalué et traité les risques naissant sur les marchés financiers », la déclaration finale de Londres reconnaît que « des manquements majeurs dans [...] la régulation financière et le contrôle ont été les causes fondamentales de la crise » (point 13). La nécessité d'accroître le mandat des autorités financières afin de « surveiller les changements importants dans les prix de l'immobilier » (et, par conséquent, empêcher les bulles spéculatives sur l'immobilier), qui avait été déclarée à Washington, est renforcée à Londres. Les gouvernements du G20 se sont engagés à « modifier [leurs] systèmes réglementaires » afin de prendre en compte les « risques prudentiels au sein du système financier, y compris dans le cas des banques réglementées, des banques virtuelles et des fonds d'investissement privés » (annexe p. 3).

#### *Incertitude concernant la réforme du FSF*

7. En ce qui concerne le contrôle international, le G20 est toujours loin de la consolidation régionale ou internationale tant nécessaire. Il s'engage toutefois à appliquer immédiatement les principes du FSF concernant la gestion transfrontalière de la crise et à continuer de créer de nouveaux « comités de contrôle pour des sociétés transfrontalières importantes » en plus

<sup>3</sup> [http://www.g20.org/Documents/Fin\\_Deps\\_Fin\\_Reg\\_Annex\\_020409\\_-\\_1615\\_final.pdf](http://www.g20.org/Documents/Fin_Deps_Fin_Reg_Annex_020409_-_1615_final.pdf)

<sup>4</sup> <http://www.g20.org/366.aspx>

<sup>5</sup> [http://www.fsforum.org/press/pr\\_090402a.pdf](http://www.fsforum.org/press/pr_090402a.pdf)

des 28 comités déjà en place (mais pas encore divulgués) (annexe p.2). Le G20 a également annoncé la transformation du FSF en « Bureau de stabilité financière » (BSF) qui aurait une « base institutionnelle plus solide et une capacité renforcée » (annexe p.1) ainsi qu'une composition élargie (tous les pays du G20, l'Espagne et la Commission européenne). Bien que ce changement rende l'architecture financière internationale plus responsable et transparente vis-à-vis des citoyens, cette question reste entièrement ouverte. Lors de sa conférence de presse, le Président français a parlé d'une nouvelle « Organisation mondiale de la finance » naissant de cette transformation. Pourtant, le lendemain du sommet, le FSF a publié un communiqué de presse indiquant sa transformation en BSF ; un communiqué de presse aussi axé sur le marché que d'habitude<sup>6</sup>.

*Avancée concernant les paradis fiscaux, améliorations concernant les fonds d'investissement privés*

8. Dans le domaine de la régulation, la principale avancée concerne les paradis fiscaux. Le G20 « note » la publication par l'OCDE d'une liste de pays (point 15), comprenant une liste « grise » et une liste « noire », pour lesquels les accords d'échange d'informations fiscales entre autorités nationales ne respectent pas les normes internationales. Plus important encore, le G20 va « appliquer des sanctions afin de protéger nos finances publiques et nos systèmes financiers » à l'encontre de territoires inscrits sur la liste de l'OCDE (point 15). Des explications supplémentaires sont toutefois nécessaires concernant la liste de l'OCDE<sup>7</sup> pour qui la Belgique, l'Uruguay et le Guatemala représentent une plus grande menace pour les systèmes fiscaux mondiaux que Jersey, l'Ile de Man, Macao et l'État du Delaware.

9. Le G20 a également progressé sur la question des fonds d'investissement privés. Au lieu de « revoir les objectifs » de la régulation des institutions « qui, pour le moment, ne sont pas réglementées », le G20 s'est engagé à « étendre la régulation et le contrôle sur toutes les institutions financières d'importance systémique [y compris] les fonds spéculatifs importants » (point 15). Le FMI et le BSF auront pour mission de décider quelles sont les institutions « d'importance systémique » (annexe p. 3). Les fonds spéculatifs ou leurs directeurs « seront enregistrés et devront divulguer de manière régulière des informations appropriées aux superviseurs ou aux régulateurs, également en ce qui concerne leur endettement ». De même, « les superviseurs doivent exiger que les institutions qui ont des fonds spéculatifs comme contreparties aient une gestion des risques efficace et divulguent des informations sur leurs portefeuilles » (annexe p.3).

*Les déclarations des superviseurs concernant la rémunération des banquiers contredit la doctrine de la valeur actionnariale*

10. Le G20 a pris des engagements concernant l'application du programme de travail du FSF (avril 2008), incluant l'amélioration des normes comptables internationales et la réglementation des agences de notation. Dans ce contexte, des engagements importants ont été pris concernant l'atténuation du caractère procyclique des rémunérations des dirigeants des banques et des régimes d'adéquation des fonds propres et concernant la régulation des dérivés de crédit et la titrisation. Le G20 a approuvé de « nouveaux principes exigeants » du FSF<sup>8</sup> concernant les salaires et la rémunération (point 15) : le FSF demande des régimes de rémunération basés sur les risques afin que les dirigeants responsables de la gestion des

<sup>6</sup> [http://www.fsforum.org/press/pr\\_090402b.pdf](http://www.fsforum.org/press/pr_090402b.pdf)

<sup>7</sup> <http://www.oecd.org/dataoecd/38/14/42497950.pdf>

<sup>8</sup> [http://www.fsforum.org/publications/r\\_0904b.pdf](http://www.fsforum.org/publications/r_0904b.pdf)

risques aient une autorité suffisante et que les actionnaires soient sérieusement informés des régimes de rémunération. Il demande également que les autorités de surveillance nationales disposent des pouvoirs nécessaires pour intervenir en cas de « manquements » dans l'application des principes du FSF « avec des réponses pouvant aller jusqu'à des exigences de capital accrues » (annexe p. 4). Ces avancées significatives constituent une rupture par rapport à la doctrine de « valeur actionnariale » du passé, selon laquelle la gestion des risques au sein de l'entreprise est optimale tant que les actionnaires – et les actionnaires uniquement – exercent une propriété et un contrôle actifs sur le conseil d'administration. La déclaration du G20 fait également référence à la « responsabilité sociale de toutes les entreprises » (point 15).

*Accord du G20 concernant les activités hors bilan et la titrisation allant au-delà des recommandations du FSF*

11. En ce qui concerne le caractère procyclique des règles d'adéquation des fonds propres – allant vers des régimes axés sur les risques, empêchant l'endettement excessif, créant des tampons pendant les périodes fastes – les engagements pris lors du sommet de Londres sont allés plus loin que prévu par rapport aux recommandations du FSF<sup>9</sup> publiées le jour même du sommet. Le G20 demande un accord sur « une mesure simple, transparente et non axée sur le risque [de capital] qui [...] tienne compte correctement des expositions hors bilan » (annexe p. 2). Si les règles sur le capital étaient étendues aux expositions hors bilan, les banques seraient moins attirées par ce type d'arrangements. De même, en ce qui concerne la titrisation, la déclaration de Londres demande au Comité de Bâle « et aux autorités d'avancer dans les travaux relatifs à l'amélioration des incitations pour une gestion des risques de la titrisation, également en étudiant des exigences de contrôle préalable et de retenue quantitative, d'ici 2010 » (annexe p. 2). L'obligation pour les banques de conserver la propriété partielle de l'actif sous-jacent des produits qu'elles titrisent est incluse dans les récentes propositions de la CE mais ne l'est pas dans la recommandation du FSF correspondante concernant la procyclicité. Le texte du G20 contient également une meilleure formulation sur le contrôle plus approfondi de la titrisation et des transactions à base de dérivés de crédit. Alors que la déclaration de Washington parlait de « opérations de compensation » menées par l'industrie pour les contrats d'échange sur défaut et les transactions hors bourse, la déclaration finale de Londres fait référence à des « contreparties de compensation centrale soumises à une régulation et un contrôle efficaces » (annexe p. 3), recommandant donc un contrôle public de ces échanges privés.

*D'autres questions relatives à la régulation font défaut*

12. La principale question sur la régulation qui fait défaut dans la déclaration finale concerne la protection des consommateurs à l'égard des crédits à la consommation. C'est une régulation inadaptée des crédits à la consommation qui est à la base de la crise des « subprimes » aux États-Unis et elle a été jugée fondamentale par d'autres forums internationaux tels que la Commission Stiglitz des Nations Unies, l'OCDE et la Commission de surveillance du Congrès américain. Le G20 n'a pas retenu d'autres questions soulevées par les syndicats, par exemple : le caractère « procyclique » de la rémunération des actionnaires (dividendes et rachat d'actions) ; les rachats d'entreprises par endettement ; l'association des « comités de superviseurs » avec les structures représentatives des salariés dans le secteur financier (par exemple comités d'entreprise et accords cadres internationaux) ; la fiscalité

<sup>9</sup> [http://www.fsforum.org/publications/r\\_0904a.pdf](http://www.fsforum.org/publications/r_0904a.pdf)

internationale ; l'impact de la crise sur les régimes de retraite par capitalisation ; la promotion de modèles bancaires alternatifs tels que les coopératives de crédit, les banques coopératives et les services financiers publics.

*Manquent également : les renflouements du secteur bancaire*

13. La déclaration finale du G20 traite à peine de la question de la recapitalisation du secteur bancaire et de la restauration du marché du crédit pour l'économie réelle. Elle se limite à décrire les efforts fournis jusqu'à aujourd'hui et demande d'atténuer les impacts sur les pays en développement et d'éviter le « protectionnisme financier » (point 22). Pourtant, la conception des sauvetages et du partage des risques entre les contribuables et les banquiers varie considérablement au sein de l'OCDE. D'après le FMI et l'OCDE<sup>10</sup>, des sommes équivalant à 28 % du PIB du G20 et payées par le contribuable ont été dépensées ou débloquées jusqu'à présent. À lui seul, le financement de départ (c'est-à-dire les injections de capital et le rachat d'actif toxique) représente : 6,3 % du PIB pour les États-Unis ; 19,8 % du PIB pour le RU ; 6,2 % pour les Pays-Bas ; 5,8 % pour la Suède ; 8,8 % pour le Canada ; 3,7 % pour l'Allemagne et 1,5 % pour la France. Les banques n'accordent toujours pas de prêts malgré les centaines de milliards qu'elles ont reçus pour les sauver ; la prochaine étape pourrait bien être la détérioration de la 'qualité de crédit' dans les bilans financiers des banques, répétant certainement le scénario d'une fusion de crédit de l'automne dernier. La déclaration finale du G20 n'apporte aucune réponse à ces questions.

## **Développement, IFI, échanges et environnement**

### *Les IFI*

14. Le sommet du G20 a renforcé la position d'autorité du FMI dans le traitement de l'impact de la crise financière mondiale en acceptant un déploiement de ressources aux IFI (FMI, Banque mondiale et banques régionales de développement) en vue de financer des « dépenses contre-cycliques, la recapitalisation des banques, les infrastructures, le financement du commerce extérieur, le refinancement de la dette et l'aide sociale » dans les pays en développement (point 17). Les dirigeants du G20 ont accepté de tripler les ressources principales du FMI pour atteindre 750 milliards de dollars et d'allouer 100 milliards de dollars aux banques multilatérales de développement (point 17).

15. Le sommet du G20 a donné son accord pour une allocation de 250 milliards de dollars de droits de tirage spéciaux (point 19) et de ventes d'or par le FMI (point 25, troisième tiret) et accepté l'application des lignes de crédit flexibles du Fonds (pour les pays qui satisfont à des conditions préalables strictes mais, sinon, sans conditionnalité permanente) et son « cadre réformé de prêt et de conditionnalité » (point 18). Bien accueillie, cette nécessité doit être mitigée par le fait que, lorsque le FMI a récemment introduit son nouveau cadre de conditionnalité, une de ses caractéristiques étant l'abandon des critères de performance structurelle, il insistait sur le fait que « les réformes structurelles continueront à faire partie des programmes financés par le Fonds » et seront contrôlées au moment des révisions de prêts par le Conseil du Fonds. Il convient également de noter que le FMI n'a pas arrêté d'utiliser les critères de performance quantitatifs, qui ont été utilisés pour imposer des conditions d'austérité dans la plupart des pays recevant l'aide d'urgence du Fonds au cours des six

<sup>10</sup> Comité des marchés financiers de l'OCDE, avril 2009 et FMI « The State of Public Finances: Outlook and Medium-Term Policies After the 2008 Crisis » Mars, 2009



derniers mois. Si le FMI veut être à la hauteur de l'engagement du G20 selon lequel des ressources supplémentaires aux IFI aideront « à financer des dépenses contre-cycliques », une nouvelle réforme en profondeur des conditionnalités imposées par le FMI sera nécessaire. Toutefois, la déclaration finale souligne l'importance de la réforme et de la modernisation des institutions financières internationales et des mesures permettant d'accroître leur crédibilité et leur fiabilité (point 20).

16. Il faut noter que, sur les 1,1 trillion de dollars de financement promis aux IFI, moins de 5 pour cent seront utilisés pour les pays en développement à faible revenu et tout ne sera pas alloué à des conditions préférentielles (sans intérêts). Il s'agit toutefois d'une somme beaucoup plus importante pour l'aide financière aux pays en développement que ce qui était attribué auparavant. Il est important, en particulier dans un contexte où certains pays donateurs ont annoncé la réduction des budgets d'aide au développement, que les engagements pris par le G20 soient entièrement financés et mis en œuvre et que l'aide financière soit attribuée rapidement et sans conditionnalité d'ajustement structurel ou d'austérité. Les pays en développement doivent être aidés dans leurs efforts pour participer à la reprise économique mondiale, financer des projets de création d'emplois et fournir de l'aide aux plus vulnérables. Une partie des nouvelles ressources financières des IFI, en particulier la vente de l'or du FMI, devrait être utilisée pour effacer les dettes insoutenables d'un plus grand nombre de pays pauvres.

17. Concernant la gouvernance du FMI, la référence dans une précédente version à la création d'un conseil au niveau ministériel pour contrôler la stratégie du FMI a été remplacée dans la version finale par une déclaration selon laquelle « il faut étudier la possibilité d'une plus grande implication des gouverneurs du Fonds dans l'élaboration de la stratégie du Fonds » (point 20, deuxième tiret). Le FMI est toutefois appelé à appliquer son accord existant sur les quotas et la réforme de la représentativité et à effectuer une nouvelle révision d'ici 2011 (point 20, premier tiret). Les références à la réforme de la gouvernance de la Banque mondiale sont moindres que dans les versions précédentes, appelant à ce que des réformes de la gouvernance de la Banque mondiale soient décidées d'ici les réunions du printemps de 2010 des IFI, ce qui pourrait signifier que la vraie réforme tardera à venir (point 20, troisième tiret).

18. Par ailleurs, en plus d'accepter le concept vague d'une « plus grande voie et représentation » dans les IFI pour les économies émergentes et en développement (point 20), la déclaration finale du G20 ne fixe aucun paramètre spécifique pour les résultats du processus de réforme. La CSI et plusieurs autres organisations ont proposé que la représentation des pays en développement dans les IFI soit au moins égale à celle des pays industrialisés.

19. Les deux institutions sont invitées à choisir leurs directeurs et dirigeants « selon un processus de sélection ouvert, transparent et basé sur le mérite » (point 20, cinquième tiret).

### *Développement*

20. L'engagement de respecter les Objectifs du Millénaire pour le développement et les promesses d'APD et d'allègement de la dette est réaffirmé (point 25, premier tiret), dans le cadre de la reconnaissance d'une « responsabilité collective pour limiter l'impact social de la crise ». La protection sociale est mentionnée à part (point 25, premier et deuxième tirets) ; bien que le montant spécifiquement alloué à la protection sociale ne soit pas déterminé,

environ 50 milliards de dollars iront aux pays à faible revenu ; les agences de la Banque mondiale participeront à la répartition de des fonds.

21. Les NU ont également un rôle à jouer et sont invitées « à travailler avec les autres institutions, afin de créer un mécanisme efficace pour surveiller l'impact de la crise sur les plus pauvres et les plus vulnérables » (point 25, cinquième tiret).

### *Échanges*

22. En ce qui concerne les échanges, les pays du G20 ont réitéré l'engagement qu'ils avaient pris à Washington de ne pas créer de nouvelles barrières aux échanges ou aux investissements ni aucune mesure visant à stimuler les exportations qui serait contraire aux règles de l'OMC, et ceci jusqu'à la fin 2010 (point 22, premier tiret). Ils se sont engagés à notifier à l'OMC toutes les mesures visant à protéger les secteurs nationaux et ont appelé l'OMC et d'autres organismes à surveiller et faire des rapports publics chaque trimestre concernant ces engagements (point 22, troisième tiret), créant donc un système de type « montrer du doigt ». Les gouvernements du G20 indiquent qu'ils débloquent 250 milliards de dollars pour le financement du commerce extérieur au cours des deux prochaines années (point 22, dernier tiret). Ils se sont engagés à aboutir à une conclusion du cycle de Doha « en se basant sur les avancées déjà obtenues, également en ce qui concerne les modalités » (point 23). Ce dernier point est jugé inquiétant, étant données les implications négatives sur le développement des modalités les plus récentes négociées sérieusement dans le cadre des négociations de l'OMC.

### *Environnement*

23. En ce qui concerne l'environnement, il est convenu que les programmes de relance budgétaire essaieront tout particulièrement de construire une « reprise durable et verte » avec une « transition vers ... des technologies et des infrastructures à faibles émissions de carbone », en partie financées par les BMD (point 27). Les gouvernements du G20 « réaffirment leur engagement à traiter la menace du changement climatique irréversible, sur la base de principes de responsabilités communes mais différenciées, et d'aboutir à un accord lors de la Conférence sur le changement climatique de l'ONU prévue à Copenhague en décembre 2009 » (point 28) – la formulation « communes mais différenciées » a été ajoutée uniquement dans la version finale, clairement pour que les pays en développement membres du G20 donnent leur accord pour inclure ce paragraphe.

## **Conclusions**

24. La déclaration finale du G20 de Londres ouvre la porte à de nouvelles actions de surveillance de l'emploi. Cela pourrait être la création d'un groupe de travail du G20 sur l'impact de la crise sur l'emploi. Ce groupe de travail est terriblement nécessaire afin de mettre en place d'autres actions pour lutter contre la crise de l'emploi au fur et à mesure qu'elle s'aggrave. Les références au rôle de l'OIT signifient qu'il devra être invité au prochain sommet du G20 prévu à l'automne, renforçant ainsi son rôle de surveillance. Le progrès sur la régulation financière, y compris sur les paradis fiscaux, est positif bien que l'organisation centrale doive être le Forum pour la stabilité financière – rebaptisé « Bureau ». Les syndicats doivent avoir la possibilité d'influencer la structure et les travaux du nouveau Bureau et avoir un accès permanent au programme de prise de décision et de travail, qui doit être totalement



transparent et responsable. Comme nous l'avons déclaré à plusieurs reprises au cours des derniers mois, les personnes qui étaient supposées prévenir la crise et qui ont échoué ne peuvent pas être celles qui définiront les règles pour l'avenir. Le FMI a un rôle clé – rendant essentiel pour les gouvernements de s'assurer que les changements dans les conditionnalités aux prêts du FMI sont effectifs afin de favoriser des réponses à la crise basées sur la croissance et contre-cycliques. Il est également essentiel de continuer à mettre la pression pour obtenir une structure de vote plus équitable pour les pays en développement au sein du FMI et de la Banque mondiale et pour obtenir l'élaboration d'une charte de règles internationales qui mette les normes du travail au même niveau que la finance et les échanges. Les syndicats devront travailler avec acharnement au cours des semaines et mois à venir pour maintenir la pression sur les gouvernements et les organisations internationales en vue d'entreprendre des actions pratiques pour appliquer les souhaits du sommet du G20 de Londres.

25. En plus de ces priorités immédiates, les gouvernements doivent commencer à travailler sur un cadre de gouvernance qui modifie le paradigme erroné du fondamentalisme de marché qui a dominé les politiques et les grandes institutions internationales pendant les trois dernières décennies.

---